

auprès de Monsieur le Dauphin, qui est le roi a present régnant (Louis XIII) ; aucuns de bonne maison y furent introduits, et tant de ceux-là, que de ceux de chez le Roy, pages de la Chambre et autres, ils pouvayent estre environ soixante-dix, ou quatre-vingts ; mais la grande despence en degoutta bientôt les plus ambitieux, car hors ceux qui portaient la casaque, ou livrée, qui estoient au dépens de Sa Majesté, tout le reste suivait la Cour à ses propres frais, qui n'estoyent pas si petits que deux jeunes frères, gentilshommes issus d'une des grandes maisons du Poictou, n'y employassent six mille escus d'or (20), et lorsqu'on voulut régler le train de celuy que j'avais l'honneur de gouverner qui estait leur cousin, on trouva par juste supputation que par aucun mesnage, ny chicheté d'espargne, il ne se pouvait entretenir à la Cour selon son rang à moins de seze cents escus d'or par an, ainsi que je feray voir par estat certain que j'ay en main. »

Cet « estat certain » n'est pas parvenu jusqu'à nous, il nous eut probablement donné de curieux détails.

Cependant, Laurent Meillet ne fit pas mauvaise figure à la Cour ; tout d'abord son emploi ne lui permit que d'être observateur, et il ne s'en priva pas. S'étant fait plus tard reconnaître de quelques seigneurs bressans, comme un compatriote, il en reçut le meilleur accueil. Le rang de son élève y fut peut-être pour quelque chose, Henri de Saulx était petit-fils d'un maréchal de France et, par sa mère, petit-fils

---

(20) La valeur intrinsèque de l'écu d'or, sous Louis XIII, se peut évaluer à environ douze francs de notre monnaie, soit donc 19,000 francs pour seize cents écus d'or, et 72,000 francs pour six mille. Quant à la valeur relative, fort difficile à évaluer, elle était peut-être, par suite des exigences du luxe de la Cour, inférieure à la valeur intrinsèque.